

# Le Journal

Juillet 2007 > 8



## Tri et Nature font bon ménage

### SOMMAIRE

- Page 2 :** *EDITO*
- Centre de loisirs : animations 2007
  - Adresses utiles
- Page 3 à 5 :** *Ordures Ménagères*
- Local et personnel - Heures collectes
  - Récup'verre - Conteneurs
  - Déchetterie Trifyl - Déchets verts
- Page 6 :** *Budget 2007*
- Investissement - Fonctionnement
  - Compétence voirie - Salle multisports
- Page 7 :** *Vie associative*
- Subventions aux associations
  - Estrade - Gradins
- Page 8 :** *Fusion Guitalens - L'Albarede*



Le traitement des déchets est devenu complexe. Après avoir retiré du volume les produits recyclables, il reste encore une part importante à traiter. Les productions, à ce jour, tendent à se stabiliser, après avoir sans cesse augmenté ces dernières années. La difficulté vient aussi du fait que nous ne pouvons plus traiter ces déchets comme par le passé, sans tenir compte des normes environnementales.

A ce jour, nous connaissons trois procédés d'élimination des déchets :  
- **l'incinération** a l'avantage d'être rapide, en effet en deux heures environ, les ordures sont réduites en mâche fer ; c'est une technologie que les grands groupes multinationaux maîtrisent bien et qui est souvent proposée aux collectivités alors que la population est plutôt hostile à ce genre d'équipement.

- **la mise en décharge**, appelée aussi centre d'enfouissement technique, est une méthode plus longue puisqu'il faut une cinquantaine d'années pour décomposer une grande partie des déchets.

- **la technique du bio réacteur** sur laquelle s'est porté le choix du département du Tarn par l'intermédiaire du Syndicat Trifyl, qui a la compétence pour le traitement des déchets ménagers de la quasi-totalité du département et d'une partie de la Haute-Garonne.

Après plusieurs années d'études de faisabilité et de discussions avec diverses associations, ce procédé a été arrêté il y a maintenant deux ans.

Vous trouverez dans ce numéro, les informations concernant ce nouvel équipement qui fonctionne depuis novembre 2006.

Marc CURETTI  
Vice Président de la CCPA  
Président de la Commission OM  
Maire de Prades

## "Un Max d'activités pour un Max de plaisir" 3-12 ans

Le centre de loisirs accueille les enfants le mercredi en période scolaire, et toute la semaine pendant les vacances. **De nombreuses activités** (cuisine, ateliers créatifs, théâtre...), **des journées à thème** et **de nombreuses sorties** (luge, Walibi, patinoire, zoo, accrobranche...), **des mini-camps** (équitation, basket, comédies musicales...) sont proposés tout au long de l'année, afin que vos enfants passent de bonnes vacances.

## "Animations été 2007" 12-15 ans

**Foyer Jeune** : lundi et mercredi après-midi, 6 semaines en juillet/août, au club house avec jeux informatiques en réseau, baby foot, billard, ping-pong, fléchettes, belote, tarot ...

**Camp Equitation** : du 25 au 27 juillet à Carmaux - accueil en gîte - 90€

**Camp Plongée** : du 27 au 30 août à Cerbères (66) - accueil en gîte - 125€

**Opération "Grands Frères"** : sur chaque mini séjour organisé pour les plus jeunes, un ado peut devenir "grand frère" en accompagnant le groupe. Il ne s'agit pas d'un animateur supplémentaire, mais d'une action citoyenne. Sa participation est bénévole, il sera logé et nourri.



Photo CLAE

Le centre de loisirs est habilité par la DDJS. Les aides de la CAF, de la MSA et des comités d'entreprises sont acceptées. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le centre de loisirs au **05.63.74.33.79**.

## ADRESSES UTILES

### CCPA :

Communauté de Communes du Pays d'Agout

### - Services administratifs

Place de l'Esplanade - Vielmur

Tél : 05 63 70 52 67

E-mail : [cc.pays.agout@wanadoo.fr](mailto:cc.pays.agout@wanadoo.fr)

Site : <http://cc.pays.agout.free.fr>

### - RAM du Pays d'Agout

Place de l'Esplanade - Vielmur

Tél : 05 63 70 52 67

E-mail : [ram.pays.agout@wanadoo.fr](mailto:ram.pays.agout@wanadoo.fr)

### - Médiathèque du Pays d'Agout

Saint-Paul - Tél : 05 63 75 34 13

Vielmur - Tél : 05 63 70 35 32

### - SPANC

Tél : 06 10 92 73 02

### C.L.A.E. (Centre de Loisirs)

Vielmur et Saint-Paul

Tél : 05 63 74 33 79

### Crèche "Poussin Poussette"

7 rue du Pont - Vielmur

Tél : 05 63 75 32 32

### S.I. du Pays d'Agout

16 rue de Strasbourg - Saint-Paul

Tél : 05 63 70 52 10

### Déchetterie

L'Albarède

Tél : 05 63 70 99 30

Directeur de la publication	Robert CLARENC
Edité par	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - 81570 VIELMUR Tél : 05 63 70 52 67 - Fax : 05 63 70 50 21
Rédaction	Commission Communication Responsable : Michel FABRIES
Impression	Imprimerie EUREKA SERVICES - CASTRES
Photo et illustration	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'AGOUT Sylvain RAVIER
N°ISSN	1277 1953



## Local et personnel

Depuis 2003, la CCPA s'est dotée d'un service de collecte des OM avec pour priorités **un service à la population sur mesure et la prise en compte de la donnée environnementale en mettant l'accent sur le tri sélectif.**

Jusqu'à ce jour, ce service était basé dans un bâtiment loué sur la commune de L'Albarède. Depuis le mois de janvier, il a été transféré dans de **nouveaux locaux situés dans la zone artisanale Borio Novo à Vielmur.**

Ce déménagement est pour nous l'occasion de vous présenter les six hommes qui, très tôt chaque matin, sont à pied d'œuvre et sillonnent notre territoire pour "traquer" nos poubelles.

Le responsable, Claude Goutines, est le pivot technique et logistique de ce service qui, pour une efficacité à 100 %, doit "faire rouler" de concert : deux camions et deux équipes pour une couverture parfaite du Pays d'Agout. Par semaine : 1000 kilomètres, 30 tonnes d'ordures, 8 tonnes de tri.

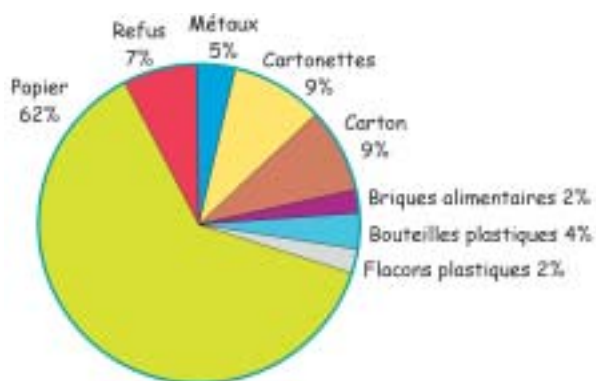


Equipe O.M.

## L'évolution de notre tri : bien mais peut mieux faire ...

Nos déchets triés sont analysés et notés. Une fois par mois, un échantillon est prélevé au hasard dans un camion et analysé par des techniciens de Trifyl sur le site de Labruguière. Cette analyse permet d'évaluer la qualité de notre tri et de détailler sa composition. Les différents teneurs en papier, métaux et plastiques définissent la valeur ajoutée. N'oublions pas que le tri génère une "matière première" renouvelable presque à l'infini, vendue aux industriels ... un bon tri, c'est un coût moindre. Ne relâchons pas nos efforts !

### Caractérisation



### Brève

Le programme de plantations de haies proposé par la CCPA est toujours en action. Cet hiver, ce sont plus de 350 arbres qui ont été plantés sur les talus qui s'érodent le long de nos routes. Cet automne, d'autres plantations se feront ainsi que des formations pour les "propriétaires planteurs". Prendre contact au 05 63 70 52 67.

## Les heures de collecte

	Portes à portes					
	Ordures ménagères			Tri sélectif		
	Lundi	Mardi	Vendredi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Darnielle	7h00		7h00			7h00
Flac	8h30		8h30			9h00
Flac (Braun)	8h00		8h00			8h00
Guitaleas						5h00
St-Paul			5h00			5h00
Vielmur	7h00		8h30			7h00
Bacs de regroupement						
Cabanès		X			X	
Carbes		X			X	
Ceq		X			X	
Darnielle (ou.)	X		X + Bataille			X
Darnielle (ou.)		X			X	
Flac (ou.)			X		X	
Fréjeville		X			X	
Lalbarède	X				X	
Magrin			X		X	
Prades			X		X	
Pratsviel			X		X	
Servis		X				X
St-Paul	X		X		X	X
Teyssode			X		X	
Vielmur (ou.)		X			X	
Vitric	X		X		X	

## Point sécurité

La sécurité des usagers de la route passe aussi par celle des agents de collecte qui travaillent tôt le matin. **Certains points de collecte s'avèrent être dangereux** par manque de visibilité. L'augmentation du trafic routier aggravant cette dangerosité, il a été **décidé de changer certains de ces points** de collecte pour garantir un maximum de sécurité pour tous.

Exemples :

**Fréjeville** : le point de Belleserre

**Vielmur** : le point de la Ginestière

**Damiatte** : le point d'En Causse.

Pour ne citer que ceux-là ...

## Opération "sac jaune"



**A** lors que le tri sélectif se met en place un peu partout en France, il a fallu réfléchir à un type de contenant pour que nous puissions rassembler nos emballages. **La CCPA a fait le choix de proposer aux habitants en porte à porte des caissettes jaunes.**

Cette année, nous avons décidé de tester sur une partie du territoire un nouveau mode de contenant, **des sacs jaunes à la place des caissettes**. Si les règles de tri restent inchangées, les conséquences en sont quelque peu modifiées. Les sacs garantiraient à priori une meilleure quantité et qualité de tri. La collecte par les agents est plus rapide et moins contraignante. Mais les sacs ont aussi leur inconvénient. A usage unique, ce sont des déchets supplémentaires à traiter. Une étude sera menée afin de juger de la pertinence de cette solution.

## Récup' Verre

**S**avez vous quel matériau est recyclable à l'infini ? Réponse : le Verre. De par ses qualités techniques, environnementales, le verre est un atout sur lequel il faut miser. Afin d'en augmenter la collecte, la CCPA a fait cette année le choix de **densifier son maillage** en récup'verre pour répondre à **l'augmentation de la population**. Fiac, Cabanès, St Paul et Teyssode/Viterbe pourront ainsi bénéficier de ces investissements.

Tous ensemble, nous devrions dépasser les 260 tonnes de verre recyclé.



## Lavage et renouvellement des conteneurs

**D**u neuf pour les OM : le déménagement du service de collecte de L'Albarède à Vielmur a été aussi l'occasion de rafraîchir quelques conteneurs pour certains âgés de plus de vingt ans. **Un quart d'entre eux a donc fait peau neuve l'hiver dernier.**

Peut-être avez-vous croisé sur votre route une machine un peu particulière ? Cette "bête curieuse" n'avait qu'un but : **nettoyer, en une semaine, les 470 bacs OM de notre territoire.**

L'opération s'est bien déroulée et, pour cet été, les odeurs n'auront qu'à bien se tenir !

## Brève

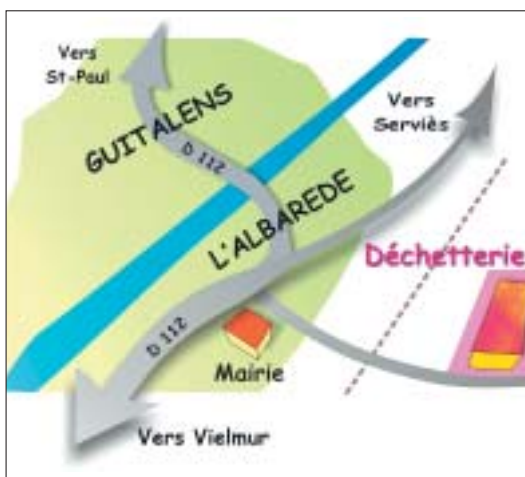
Les diagnostics sur l'assainissement individuel réalisés par le SPANC sont terminés sur les communes de Cuq, Viterbe, Pratviel et Magrin ; celui de Fréjeville est en cours. Cette démarche, imposée par la loi sur l'eau, doit être pour nous tous un moyen de reconquête de la qualité des eaux. Merci par avance de votre collaboration pour les contrôles qui vont se poursuivre sur les autres communes d'ici 2009.



## Déchetterie Trifyl à Guitalens-L'Albarède

Elle est là pour récupérer tout ce que vous ne pouvez pas mettre au tri ou bien dans les ordures ménagères. Sa popularité a conduit Trifyl à étendre ses heures d'ouverture.

Tous les mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h (05 63 70 99 30), vous pourrez venir y déposer : **encombrants, gravats, métaux, cartons, verre, huiles minérales et végétales, batteries, piles solvants, peintures, écrans de télévision et d'ordinateurs, textiles, radiographies ...** sauf les pneus.



## Où vont nos déchets non triés ?

Le Tarn a choisi de **ne pas incinérer les déchets non recyclables**. En effet, l'incinérateur a un coût élevé à la construction mais aussi au fonctionnement car il émet des produits toxiques dont il faut se débarrasser. De plus il a toujours besoin de calories c'est à dire de combustibles (plastiques, bois, papiers ...) ce qui interdit la réduction des quantités d'ordures. Ainsi les plastiques seront recyclables dans quelques années mais un incinérateur en demande toujours une grande quantité pour fonctionner !

**Le département a donc choisi de stocker les ordures dans le sol et de récupérer les gaz combustibles** (le méthane) issus de la fermentation. Les ordures deviennent une nouvelle source d'énergie. De plus, au fur et à mesure que nous apprendrons à recycler nos déchets, nous pourrons les détourner de nos décharges qui verront alors la quantité de produits fermentescibles augmentée tout comme la quantité relative d'énergie produite dont le méthane. Il s'agit d'un double avantage sur les incinérateurs.

**Une grande partie du Tarn et le Revélois de la Haute-Garonne pratiquent la mutualisation de l'élimination des déchets, une tonne de déchets à traiter coûte le même prix (hors collecte) à tous les habitants où qu'ils habitent dans cette zone.**

Le 5 juin dernier, le "bio-réacteur" de Labessière-Candeil sur un site de 56 ha a ouvert ses portes **aux élus du Pays d'Agout**. C'était l'occasion de découvrir une nouvelle technique permettant l'élimination des déchets résiduels et la production d'énergie.



Visite du bioréacteur

## Déchets verts

Surtout pas de déchets verts dans les conteneurs...

Les tontes de gazon, coupes d'arbres, tailles de haies, fleurs fanées du jardin ne doivent pas finir leur vie dans les conteneurs, que le couvercle soit jaune (le contenu partait à la décharge) ou d'une autre couleur (ces déchets très encombrants et très denses coûtent très cher à enlever).

Faites-les fermenter en tas au fond du jardin pour un "super compost".

## Fabriquez votre compost



Pour un foyer de 4 personnes :

### Ingrédients :

Herbes, petites branches, épluchures, marc de café, coquilles d'œufs...

### Préparation :

Dans un coin du jardin, si possible un endroit frais et humide, stockez en petit tas et en vrac tous les ingrédients et mélangez de temps en temps. Ajoutez tous les 6 mois 3 à 4 pelles de terre au dessus du tas pour favoriser sa décomposition et la prolifération des vers de terre.

### Utilisation :

Si votre compost est peu dégradé, vous pourrez l'utiliser comme paillage. S'il est suffisamment décomposé, incorporez-le directement dans votre jardin, vos pots de fleurs ou aux pieds de vos arbres.

**Par cette pratique, vous diminuez la facture des ordures ménagères, vous faites des économies de terreau et la nature vous dit merci.**

## Une nouvelle compétence pour la CCPA : l'entretien de la voirie

La réflexion, menée en 2006, sur la définition des compétences de la CCPA a été l'occasion pour les communes de revoir les voies qui sont de la compétence de la CCPA et celles qui restent à leur charge. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les **voies répondant à l'un des trois critères (touristique, économique et celui des liaisons principales)** sont à la charge de la CCPA.

Aussi, les communes ont profité de la révision des statuts de la CCPA pour **transférer l'entretien de la voirie communautaire**. En effet, en 2004, lors de la prise de compétence voirie, seul l'investissement qui correspond aux grosses réparations avait été transféré.



Travaux de point à temps - Mars 2007

Ce transfert de compétence des communes à la CCPA entraîne aussi un transfert de la fiscalité. En vérifiant vos feuilles d'impôts locaux que vous recevrez en fin d'année, vous constaterez donc une augmentation de la fiscalité de la CCPA. **Mais, rassurez-vous, si la CCPA réalise les travaux nécessaires à la voirie, les communes n'auront plus à le faire. De ce fait, vous devriez aussi constater que votre commune a diminué d'autant sa fiscalité (sauf si elle a décidé d'augmenter ses impôts). Il s'agit bien d'un transfert de fiscalité et non d'une augmentation.**

Une hausse de 3 % de la fiscalité a été aussi votée pour équilibrer le budget.

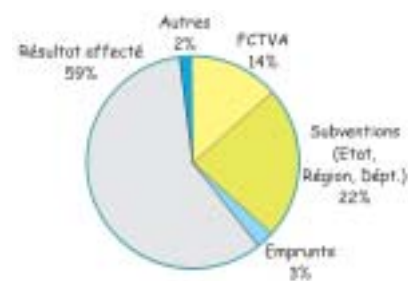
## Investissement

(2007 = 2 649 159 € / Pour mémoire 2006 = 2 490 192 €)

### Dépenses



### Recettes



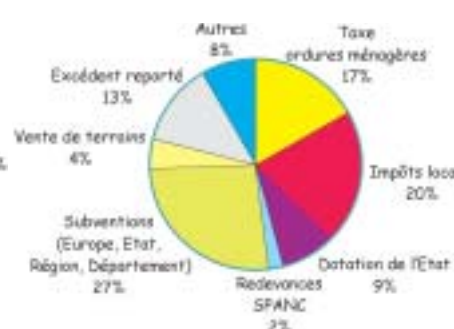
## Fonctionnement

(2007 = 2 546 177 € / Pour mémoire 2006 = 2 939 534 €)

### Dépenses



### Recettes



## Inauguration de la salle multisports "Jean-Louis Etienne"

Comme en 2006, l'un des principaux investissements prévus en 2007 reste la réalisation de la Salle Multisports du Pays d'Agout. Mais, depuis le 25 mai dernier, cette nouvelle salle, située à Vielmur, a été inaugurée et "baptisée". Le célèbre scientifique-explorateur

Jean-Louis Etienne, enfant du pays, n'a pas hésité à répondre favorablement à la demande de Robert Clarenc, maire de Vielmur et président de la CCPA, pour donner son nom à cette salle.

Les représentants des associations sportives du Pays d'Agout, du collège René Cassin, des différentes collectivités territoriales co-partenaires se sont donc retrouvés pour ce baptême.

Charlotte Etienne, maman de Jean-Louis, le représentait. Tous les participants ont pu apprécier le "look" de cette salle qui s'intègre parfaitement à l'environnement et qui répond aux besoins des utilisateurs.



25 Mai 2007 - Inauguration



## La CCPA soutient la vie associative

**L**a CCPA s'est engagée à développer une vie artistique et culturelle en milieu rural. Pour cela, trois priorités ont été identifiées : développer la lecture publique (au travers de sa médiathèque présente sur deux sites), fédérer les associations et promouvoir le spectacle vivant (Cabarets Nomades, Nadalet, ...).

La "Vie Associative" sur le Pays d'Agout est dense. Plus de 160 associations œuvrent dans tous les domaines, preuve d'un très fort engagement de la population dans la vie locale.

Le soutien de la CCPA auprès de ces associations s'inscrit selon deux axes : l'aide aux projets et la mise en réseau.

## Pour 2007, une estrade à disposition des associations

**D**epuis 2003, outre les subventions accordées aux associations, la CCPA prévoit chaque année une enveloppe pour aider au développement de la vie associative.

**2003** : organisation de la 1<sup>ère</sup> fête des associations

**2004-2005** : édition du "Guide des Associations"

**2006-2007** : acquisition d'une estrade et de gradins

L'estrade et les gradins seront mis gratuitement à disposition des associations du Pays d'Agout après signature d'une convention de prêt et dépôt d'un chèque de caution. N'hésitez pas à réserver dès à présent ce matériel en téléphonant à la CCPA : 05.63.70.52.67



Estrade

## Les subventions aux associations culturelles, sportives et de loisirs

**L**a CCPA octroie chaque année près de 15.000 euros de subventions aux associations culturelles, sportives et de loisirs qui en font la demande conformément au cahier des charges établi par la CCPA.

Celui-ci précise clairement les critères d'attribution. Ainsi, seules les associations dont le siège social et l'activité sont situés sur le territoire du Pays d'Agout peuvent y prétendre. **Les associations sportives** sont subventionnées sur des dépenses d'investissement, les **associations culturelles** sur celles liées à la réalisation d'un événement et les **associations de loisirs** (école de pratiques amateurs, ...) sont aidées sur des dépenses de fonctionnement.

Les projets proposés devront s'adresser à l'ensemble de la population et valoriser l'image et l'identité du Pays d'Agout.

Toutes les demandes présentées sont chaque année soigneusement étudiées par les membres de la commission "Culture, Sports et Loisirs" qui soumettent ensuite au conseil de communauté leurs propositions.

**Depuis 2001, près de 100.000 euros ont ainsi été alloués à des associations culturelles, sportives et de loisirs.**

## Rencontre avec Christophe VERP

Co-président de l'Ecole de Foot Pays d'Agout 98



**CCPA** : Quels sont vos objectifs pour la future saison 2007-2008 ?

**C. V.** : Cette saison, comme les autres, l'objectif de l'école de foot est d'apprendre aux enfants du Pays d'Agout à jouer au football.

**CCPA** : Comment la CCPA vous accompagne pour vous permettre d'atteindre ces objectifs ?

**C. V.** : Depuis plusieurs années, l'aide apportée par la CCPA, qui s'élève à plus de 5.000 euros par an, nous permet de financer le transport des jeunes le mercredi afin d'avoir sur les différents terrains la présence d'un maximum de joueurs. Notre école de foot étant basée essentiellement sur la progression des enfants lors des entraînements, ce soutien permet l'assiduité de tous les joueurs et par conséquent la survie de l'école.

**CCPA** : Les résultats des différentes équipes sont remarquables, pouvez-vous nous détailler votre palmarès 2006-2007 ?

**C. V.** : Nous sommes très satisfaits de cette saison. Les poussins, les moins de 13 ans et les moins de 15 ans se sont maintenus dans leur division. Les moins de 13 ans ont été demi-finalistes de la Coupe du Tarn et finalistes régionaux à Castelmorou. Et les moins de 18 ans sont champions du Tarn et vainqueurs du Challenge Guirola.

**CCPA** : Pour la prochaine saison, nous souhaitons à toutes vos équipes de renouveler ces exploits.

**C. V.** : Je profite de cet entretien pour lancer un appel à tous les enfants qui ne jouent pas encore au foot et qui souhaiteraient nous rejoindre et n'hésitez pas à nous contacter au 05.63.70.69.81.

## Mariage au fil de l'eau

**P**resque 200 ans qu'on en parlait sur les deux rives de l'Agout et maintenant c'est arrivé : **Guitalens et L'Albarède se sont unies pour le meilleur.**

1936 - 1<sup>er</sup> essai

Dans le souci de maintenir un poste d'instituteur, l'idée de réunir les deux communes commence à poindre au sein des conseils municipaux sans se concrétiser.

Les conseils municipaux (24 mai pour L'Albarède et 14 août pour Guitalens) donnent à l'unanimité un avis favorable à la fusion et la porte jusqu'au Ministre de l'Intérieur sans succès mais avec la ferme conviction que c'est dans l'union que les deux communes pourront se développer grâce à une mutualisation des hommes et des moyens.

1946 - 2<sup>ème</sup> essai

1974 - 3<sup>ème</sup> essai

Cette troisième tentative de transformation échoue aux pieds du poteau.

Le 25 février 2007, les habitants étaient appelés à se prononcer par référendum sur la fusion des deux communes et ce sont **62 % d'entre eux qui ont dit OUI.**

2007 - 4<sup>ème</sup> essai  
Transformé

## Exit Guitalens, exit L'Albarède - Vive Guitalens-L'Albarède

Et maintenant ?

**29 juin 2007 : désignation du nouveau maire** et de ses adjoints par les conseillers municipaux des deux anciennes communes. Les deux conseils municipaux feront eux aussi acte de fusion (22 membres). Ce nouveau conseil municipal aura la tâche de faire la transition jusqu'aux prochaines élections municipales.

Les personnels municipaux, eux aussi, seront réunis (4 agents techniques et 2 agents administratifs).

Et plus tard ?

**Ecole** : un groupe scolaire situé dans le bâtiment de l'ancienne mairie de Guitalens remplacera les deux écoles.

**Mairie** : le siège de la nouvelle mairie sera dans les locaux de celle de L'Albarède. Les plages horaires de l'accueil au public seront plus amples.

**Et plein d'autres projets encore** : ateliers municipaux, station d'épuration ...

**Mars 2008** : élections municipales toutes particulières puisque, pour la 1<sup>ère</sup> fois, les habitants des deux communes voteront pour un seul conseil municipal (15 élus) qui désignera le **1<sup>er</sup> maire de Guitalens-L'Albarède.**

## Point de vue sur cette fusion par les deux derniers maires

**Raymond GARDELLE**

Maire de Guitalens

*"Nous voyons là la concrétisation d'une coopération intercommunale déjà ancienne. Gageons que les fruits de cette ambition apportent bien-être et prospérité aux nouveaux habitants de Guitalens-L'Albarède".*



*Avec l'aimable autorisation de Thierry Pons*

**Marc COLLANGE**

Maire de L'Albarède

*"Ce ne sera pas une révolution au quotidien puisque depuis longtemps déjà nous avons l'habitude de partager les activités comme le sport, les loisirs, les commerces. La vie continue tout naturellement".*

## Brève

Vous recherchez une assistante maternelle agréée ? Vous souhaitez devenir assistante maternelle agréée ?  
L'animatrice du RAM est à votre disposition au : **05 63 70 52 67**